FRONTON

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

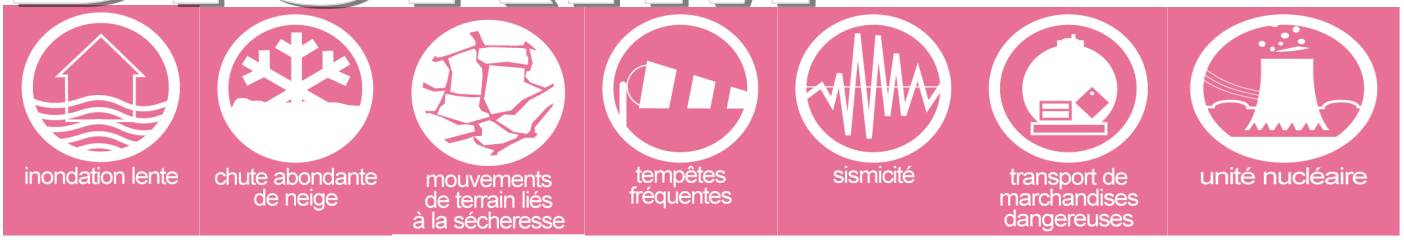

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

SUR LES RISQUES MAJEURS

Notre commune bien que protégée des risques majeurs existants sur le territoire, n'est pas à l'abri de subir une catastrophe naturelle ou technologique.

Le passage de la tempête Xynthia en 2010, de l'explosion d'AZF en 2001 ou le débordement de la Garonne en 2014 sont autant de scénarii qui nous montrent que la prévention est une nécessité.

Les pouvoirs publics ont rendu obligatoire la réalisation du plan communal de sauvegarde (PCS) pour chaque commune. Il s'agit d'un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Nous sommes tenus de mettre à la disposition de nos administrés un document nommé DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), qui liste les risques propres à notre commune, ainsi que les actions de prévention et les conduites à tenir en cas de catastrophe.

Vous retrouverez ce document téléchargeable sur le site de Mairie, ou disponible en consultation dans sa version plus complète à la Mairie.

Hugo CAVAGANC

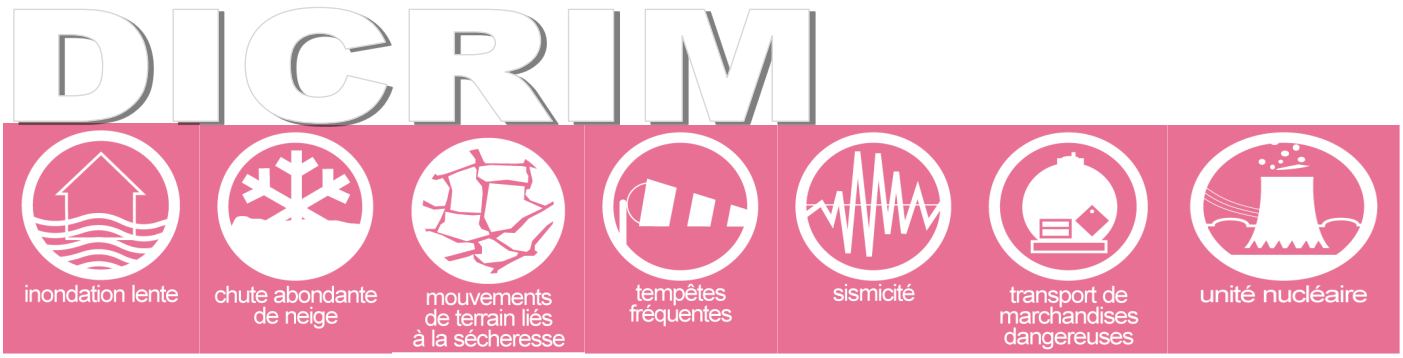

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

ALERTE METEO

Un risque majeur est caractérisé par **sa faible fréquence et par son énorme gravité**

Un aléa est :

la probabilité qu'un événement (naturel ou non) se produise au cours d'une période déterminée.

Les enjeux :

sont constitués par les personnes, les biens, les équipements et l'environnement menacés par un aléa.

Exemple:

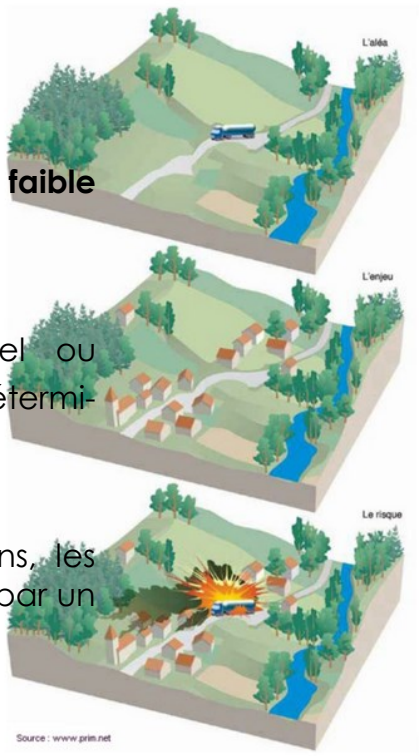

L'ALEA
La probabilité que le poids lourd transportant des matières dangereuses ait un accident

+

LES ENJEUX
- les habitants
- les équipements
- les infrastructures
- etc.

=

LE RISQUE MAJEUR
Explosion du poids lourd à proximité d'habitations

RISQUES

VENT VIOLENT

EVENEMENTS HISTORIQUE AYANT AFFECTE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT :

Météorologique

En 2009 par la Tempête KLAUS, a frappé la commune de Fronton ainsi que tout le département

Industriel :

En septembre 2011 par l'explosion de l'Usine AZF.

Les inondations dans le département :

La crue principale ayant eu lieu le 23 juin 1875,

Plus proche de nous, en 18 juin 2013 sur la commune de St Béat.

INONDATION

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

LES MOYENS D'ALERTES

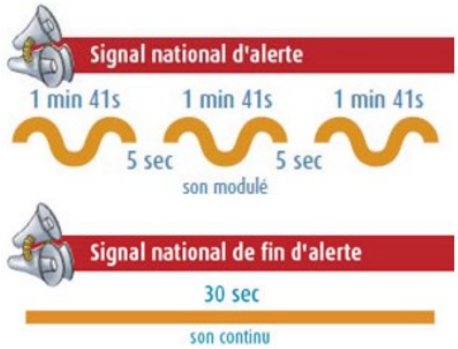

Information sonore :

La sirène de la ville située sur le toit de la Mairie, retentira selon le signal unique national.

Le signal est composé de :

3 séquences de 1 minute 41 secondes, séparés pas un silence de 5 Secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Information visuelle :

Par le biais du panneau d'affichage situé rue de la République

Information directe :

Par le biais de la police municipale, elle informera la population par des messages diffusés via un mégaphone.

LE POSTE DE COMMANDEMENT DES SECOURS

Un poste de commandement chargé de la mise en place des secours, de l'accueil des sinistrés, de la gestion de l'information sera mis en place à la Mairie de FRONTON

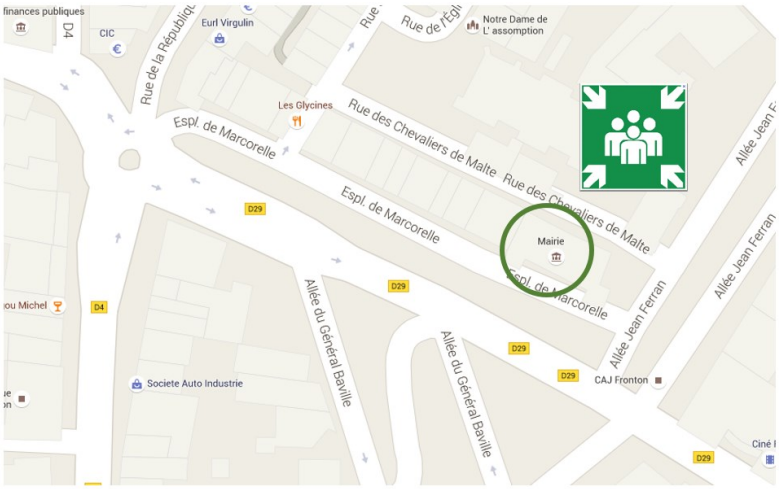

EN CAS D'ALERTE

Lorsque l'événement est prévisible, chaque foyer doit être en mesure de faire face à ses besoins minimums qu'il s'agisse d'un **confinement** ou d'une demande **d'évacuation**.

Restez informé : Radio France Bleu Toulouse : 105.5 MHz

Il faut être en mesure :

1. De se signaler aux secours,
2. D'avoir de quoi subvenir aux besoins de nourriture, 1 à 2 bouteilles d'eau par personne, aliments pour bébé, nourriture énergétique…
3. D'avoir des produits d'hygiène, et de quoi se protéger du froid et de la pluie.
4. D'être en mesure d'administrer des premiers soins. Et prévoir aussi vos traitements médicaux.
5. Prévoir de quoi s'éclairer, bougies, allumettes, lampe torche et piles de recharge.
6. Mais aussi penser à rassembler et ou à photocopier les papiers administratifs importants, les clés de maison et de voiture, certificats d'assurance. Prévoir un peu d'argent liquide. Prévoir des sacs plastiques afin de les protéger.
7. Prévoir de quoi s'occuper durant les temps de confinements (jeux, livres…)

http://www.risques.gouv.fr/risques-majeurs/anticiper-une-situation-durgence-1/avoir-un-kit-durgence

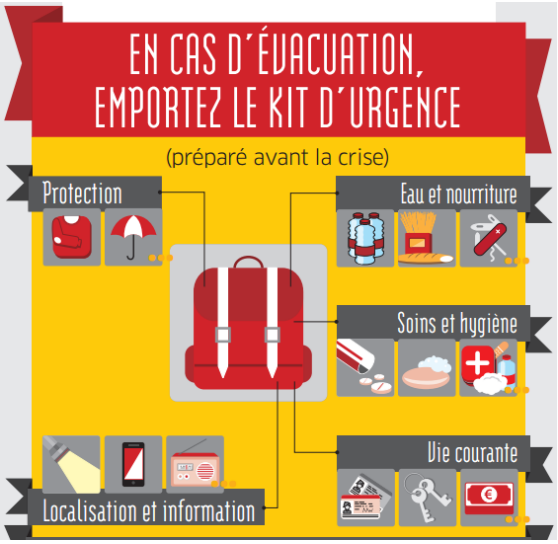

APRES UNE SITUATION D'URGENCE :

Lorsque le signal de fin de danger est donné par les sirènes de la ville:

Rester toujours à l'écoute de la radio et respecter les consignes données par les autorités.

Apporter de l'aide aux personnes en difficulté, prévenir les secours si besoin et se mettre à leur disposition.

En cas d'évacuation, ne retourner à votre domicile que si les autorités vous en ont donné la permission.

Evaluer les dommages causés tant au niveau humain que matériel, et rester conscient des dangers encore existants suite aux dégâts matériels.

Ne pas rebrancher soi-même l'électricité et le gaz : Attendre l'arrivée des professionnels.

RISQUE D'INODATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine…), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Les risques sur FRONTON

Le territoire communal est traversé du sud-ouest au nord-est par de nombreux ruisseaux. Le Verdure traverse le centre urbain. La zone inondable du Verdure a été déterminée à partir de la cartographie informative des zones inondables de la DREAL (CIZI).

Les dernières **inondations** recensées dans les communes sont des inondations et des coulées de boues liées à de fortes précipitations durant **l'été 2014,** ayant entrainé des remontées par les nappes naturelles.

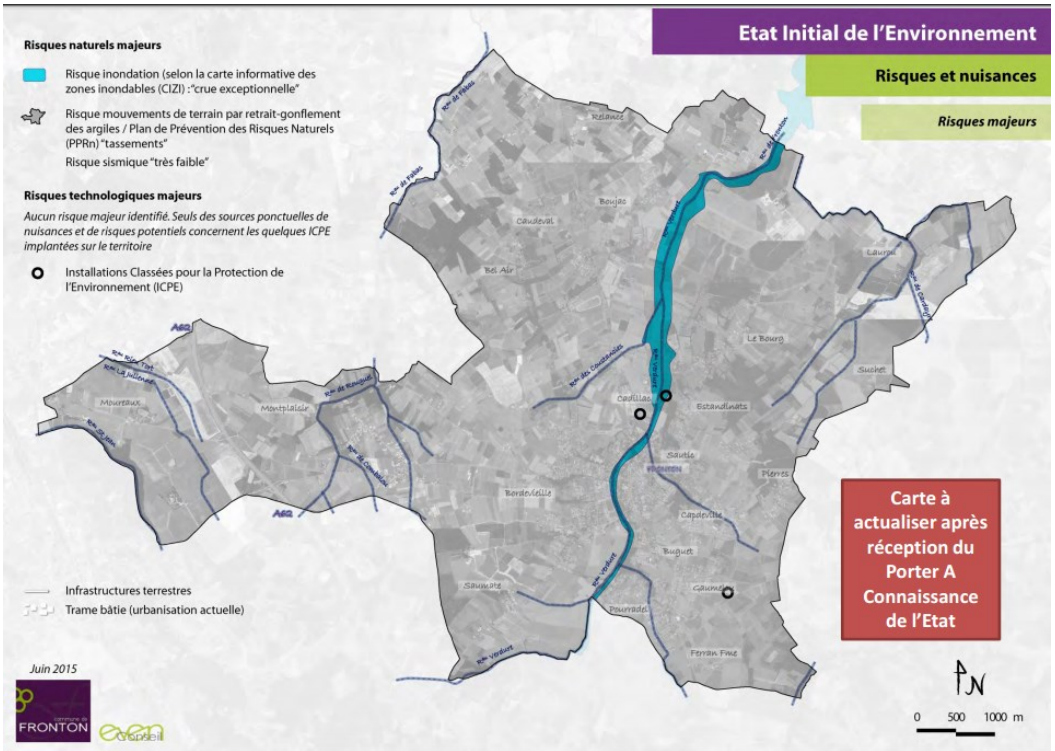

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

Se mettre à l'abri

Respecter les consignes

Ecouter la radio

RISQUE D'INONDATION

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en Mairie.
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels.
- Amarrer les cuves.
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable, nourriture et produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures…

PENDANT :

1. Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues
2. S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie

3. Couper le courant
4. Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline…

5. Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
6. Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école

7. Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours

8. N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

9. Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue
10. Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRES :

- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;
- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;

RISQUE DE SECHERESSE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

mouvements de terrain liés à la sécheresse

Les risques sur FRONTON

Fronton est sujet aux phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux.

Phénomène principal lié au risque météo, et à la présences de pluies massives.

Plusieurs mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ayant eu lieu en 1989-1991-1988-1999-2003-2006-2009-2011-2012

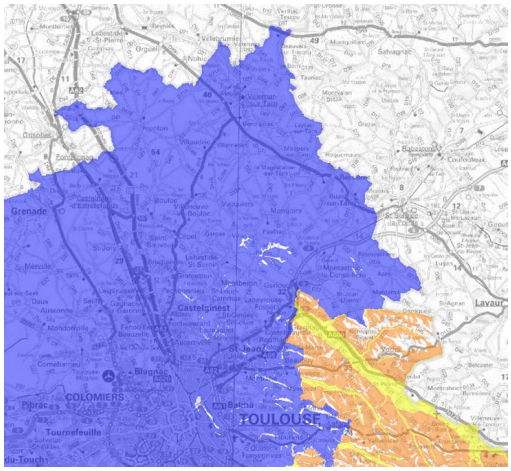

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

En cas d'effondrement du sol :

PENDANT

A l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

A l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse ;
- Respecter les consignes des autorités ;
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

APRÈS

- Informer les autorités

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

Se mettre à l'abri

Respecter les consignes

Ecouter la radio

RISQUE METEOROLOGIQUE

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour la population. Toutes les communes sont potentiellement exposées aux risques météorologiques.

Ces risques ont une intensité et une fréquence variables.

La vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h.

Le dispositif de vigilance météorologique : elle est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole.

Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

Les risques sur FRONTON

- Vent violent
- Orages
- Pluie-inondation
- Inondation
- Grand froid
- Canicule
- Neige
- Verglas

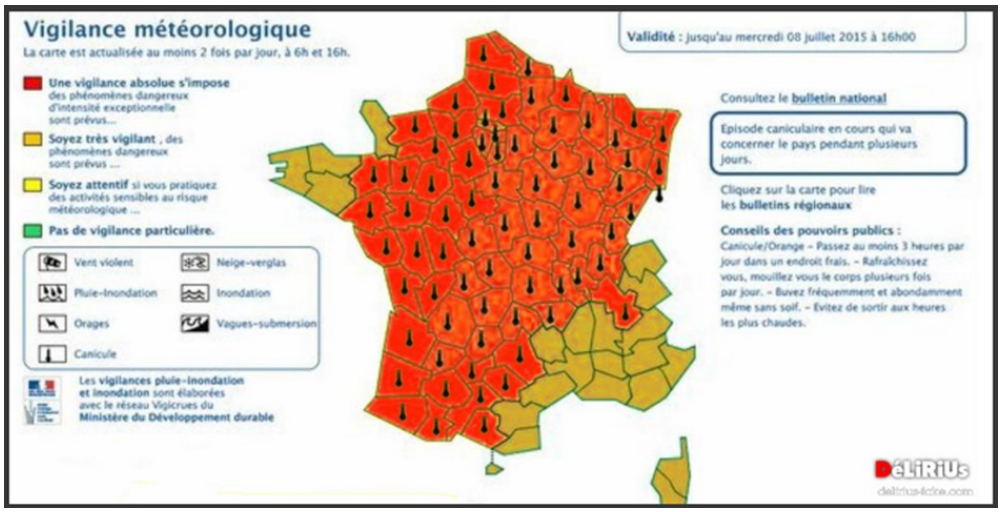

Comme pour le dispositif Canicule, nous proposons aux personnes vulnérables ou à leurs proches, de nous communiquer leurs coordonnées. Cet annuaire est totalement confidentiel et gratuit. Il permettra une prise en charge plus ciblé en cas de risque majeur attendu.

Rendez– vous en Mairie

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

Se mettre à l'abri

Respecter les consignes

Ecouter la radio

RISQUES VENTS ET ORAGES

VENT VIOLENT

Dans la mesure du possible : Restez chez vous.

1. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
2. Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

3. En cas d'obligation de déplacement: Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
4. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

5. Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
6. N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

7. Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
8. Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
9. **Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments**

ORAGES

Dans la mesure du possible :

1. Evitez les déplacements.
2. En cas d'obligation de déplacement : Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.
3. N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.
4. Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche: Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

5. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
6. Si vous pratiquez le camping : Vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines.

7. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.
8. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
9. Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

RISQUES LIES A LA TEMPERATURE

GRAND FROID

Dans la mesure du possible : Restez chez vous.

1. Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.
2. Pour tous demeurez actifs. Evitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée. Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.

3. De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
4. Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.

5. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. Evitez les efforts brusques.
6. Si vous devez prendre la route , informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".

LA CANICULE

1. En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
2. Si vous avez besoin d'aide appelez la Mairie.
3. Accompagnez-les dans un endroit frais.
4. Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.
5. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas…) trois heures par jour.
6. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains

7. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
8. Limitez vos activités physiques.
9. Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

10. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
11. Aérez la nuit.
12. Continuez à manger normalement.

13. Ne buvez pas d'alcool.
14. Si vous avez des personnes âgées dans votre entourage souffrant de maladies chroniques ou isolées, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.

RISQUES NEIGE ET VERGLAS

Dans la mesure du possible : Restez chez vous. N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables.

1. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
2. En cas d'obligation de déplacement : Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. Renseignez-vous auprès du CRICR. Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.

3. Munissez-vous d'équipements spéciaux. Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
4. Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.
5. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

6. Protégez vos canalisations d'eau contre le gel. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
7. Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
8. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

9. N'utilisez pas pour vous chauffer : - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc. - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

Se mettre à l'abri - Respecter les consignes - Ecouter la radio

RISQUE DE SEISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croute terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Le risque sismique en Haute-Garonne est lié à la présence du massif pyrénéen dans le sud du département et aux mouvements tectoniques qui le caractérisent. Les séismes pyrénéens trouvent leur origine dans la collision entre la plaque européenne et la petite plaque ibérique.

Pour chaque commune l'intensité sismique est définie selon les 5 zones de couleurs suivantes :

1 :très faible (couleur jaune pâle)
2 :faible (couleur jaune)
3 :modéré (couleur orange)
4 :moyen (couleur rouge)
5 :fort (couleur violette)

La commune de Fronton est classée :

Zone 1 : Risque très faible

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

Se mettre à l'abri

Respecter les consignes

Ecouter la radio

RISQUE SISMIQUE

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial .

PENDANT :

1. Rester où l'on est :

   A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.

   A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...); en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

2. Se protéger la tête avec les bras.
3. Ne pas allumer de flamme.

APRES :

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

• Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.

• Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

• S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.

• Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation …).

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

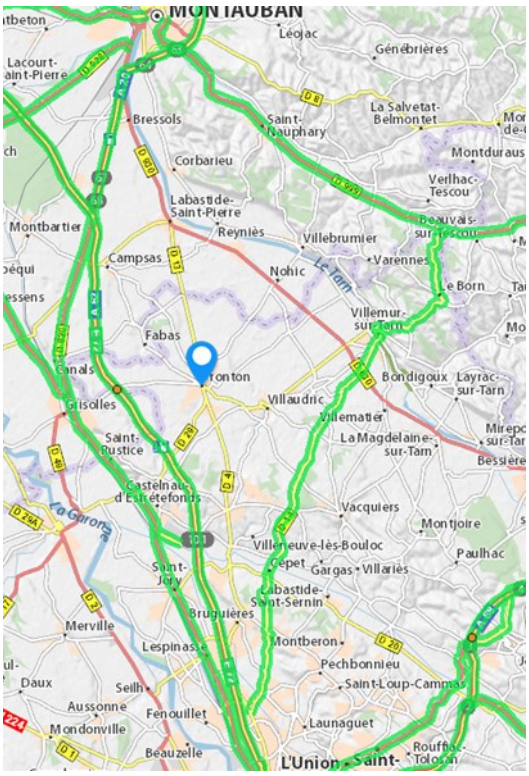

Risques sur la commune :

Deux axes principaux sont proches de notre commune : l'A62 et la D999. D'autres axes sont également fréquentés par ces transports : la D14, la D29.

Et d'une manière générale ce risque se retrouve sur tous les chemins de la commune par la livraison de combustible dans les résidences des particuliers.

Les véhicules routiers transportant des marchandises dangereuses sont identifiés à l'aide de panneaux de signalisation de couleur orange disposes l'un à l'avant et l'autre a l'arrière d'une unité de transport.

Plaque "Symbole Danger"

Plaque Code Danger

Signalisation sur les Véhicules

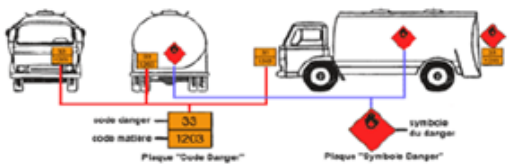

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

Se mettre à l'abri

Respecter les consignes

Ecouter la radio

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

• Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

PENDANT :

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

• Protéger : S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soi-même.

• Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;

- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;

- la présence ou non de victimes ;

- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;

- le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.

En cas de fuite de produit :

• ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;

• quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;

• rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRES :

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

LE RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir.

- lors d'accidents de transport, car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion (aiguilles à usage médical contenant de l'iridium n192 par exemple),

- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, tels que les appareils de contrôle des soudures (gammagraphies),

- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle

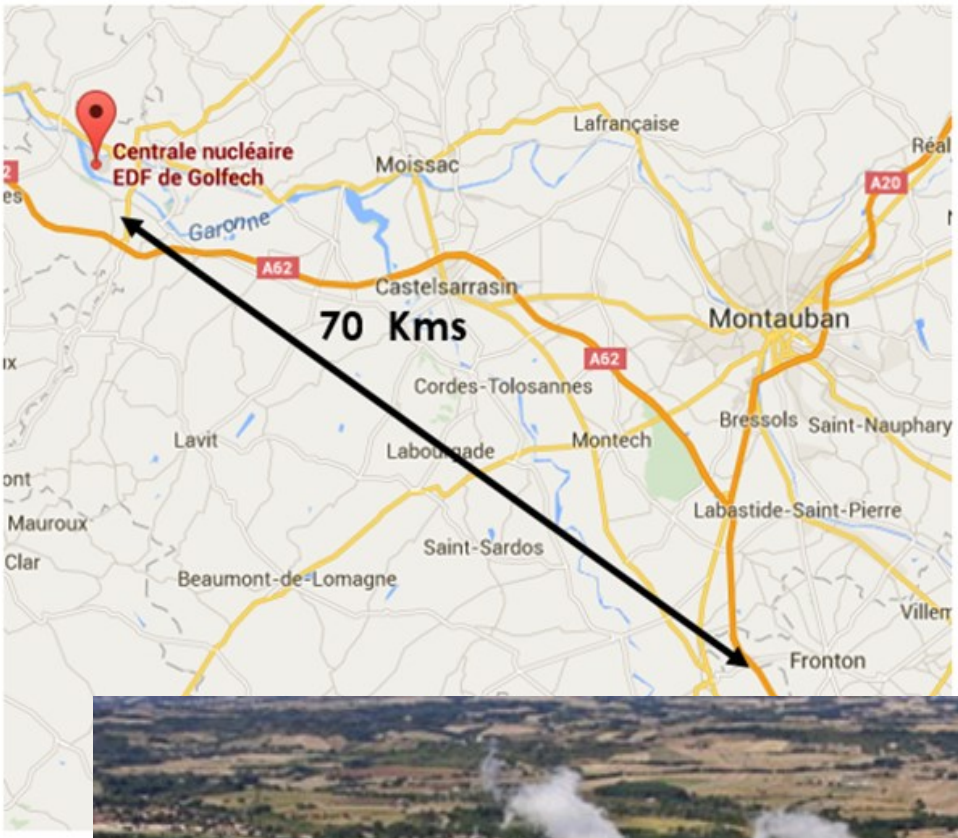

Il n'y a pas de centrale nucléaire sur le territoire départemental. La centrale nucléaire la plus proche est celle de Golfech située dans le département limitrophe du Tarn-et-Garonne

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

Se mettre à l'abri

Respecter les consignes

Ecouter la radio

RISQUE NUCLEAIRE

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

Connaitre les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte.

PENDANT :

Mettez-vous à l'abri.

Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre, etc.

Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.

Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques et gazeux de pré-entrer dans le logement.

Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.

Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

APRES :

Agir conformément aux consignes :

- Si vous êtes absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements) ;
- En matière de consommation de produits frais ;
- En matière d'administration éventuelle d'iode stable.
- Dans le cas, peu probable, d'irradiation : suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner.
- Dans le cas de contamination : suivre les consignes spécifiques.

RISQUE TERRORISTE

AVANT : Avant toutes choses apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgences. Télécharger l'application SAIP sur votre mobile

- Au quotidien, surveillez vos effets personnels dans les lieux publics et signalez tout comportement ou objet suspect en appelant le 17.
- Repérez les issues de secours lorsque vous entrez dans un lieu public.
- Avant d'assister à une manifestation, renseignez-vous sur les modalités d'accèset présentez-vous suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.
- Formez-vous aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies.

PENDANT :

APRES :

Informez– vous auprès du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes : http://www.gouvernement.fr/guide-victimes

Par téléphone :

Appelez le 08VICTIMES au 08 842 846 37

(7 jours sur 7)

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

A RETENIR

Pompiers 18 ou 112 d'un portable

Mairie : 05 62 79 92 10

Site information Mairie : www.mairie-fronton.fr

Lieux D'accueil :

Salle Gérard Philippe

Gymnase du lycée

Rester informé :

Radio France Bleu toulouse 105.5 Mhz

Toulouse FM 92.6 FM

DICRIM

Le document complet du DICRIM est consultable en Mairie